

**CONSEIL TERRITORIAL
DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

Compte Rendu

Le 17 octobre 2016,

Le Conseil Territorial de la Boucle Nord de Seine, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Fatiha BACHA, Fabien BENEDIC, Mickaël CAMILLERI, Chantal COLIN, Franck DEBEAUD, Philippe DOUCET, Khaled EL HADDAD, Renée KARCHER, Georges MOTHRON, Xavier PERICAT, Gilles SAVRY, Anne-Sophie VUILLEMIN, Manuel AESCHLIMANN, Antoine DE PINS, Basile FANIER, Josiane FISCHER, Romain JEHANIN, Guillaume MARE, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Sylvie MEYNARD, Benoît BOULDOIRES, Anne-Christine JAUFFERT, Sylvie MARIAUD, Yves REVILLON, Henri VINCENT, Manuel ALLAMELLOU, Stéphane COCHEPAIN, Agnès DELACROIX, Jean-Pierre GARNIER, Évelyne LAUER, Alice LE MOAL, Luc MERCIER, Rémi MUZEAU, Alexis BACHELAY, Yahia BOUCHOUICHA, Anne BOURDU, Rachid CHAKER, Caroline COBLENTZ, Amélie DELATTRE, Nadia FRONTIGNY, Nicole GOUETA, Samuel METIAS, Michel MOME, Yves PIQUE, Fatoumata SOW, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Marc HOURSON, Patrice LECLERC, Laurence LENOIR, Nadia MOUADDINE, Anne-Laure PEREZ, Délia TOUMI, Alain-Bernard BOULANGER, Christine LORIAUX, Pascal PELAIN,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Fatima AMARIR représentée par Mickaël CAMILLERI

Céline CHARAIX représentée par Georges MOTHRON
Benoît CLAVEL représenté par Khaled EL HADDAD
Marie-France LE NAGARD représentée par Xavier PERICAT
Aurélie MERGY représentée par Gilles SAVRY
Philippe METEZEAU représenté par Franck DEBEAUD
Naïma RAIB représentée par Fatiha BACHA
Marie-Do AESCHLIMANN représentée par Josiane FISCHER
Julie CAZABAN représentée par Sylvie MEYNARD
Rita CHRIQUI-MENGEOT représentée par Claire MAYOLY-FLORENTIN
Éric JUSTICE représenté par Antoine de PINS ~~Romain JEHANIN~~
Thomas LAM représenté par Guillaume MARE
André MANCIPOZ représenté par Manuel AESCHLIMANN
Delphine MERIC représentée par Laurence LENOIR.
Nadoi HADRI représentée par Agnès DELACROIX.
Samia IDRI-BAYOL représentée par Manuel ALLAMELLOU
Patrice PINARD représenté par Rémi MUZEAU
Jean-Paul BOLUFER représenté par Caroline COBLENTZ
Leila LEGHMARA représentée par Rachid CHAKER
Mohamed MAAZOUZI représenté par Alain-Bernard BOULANGER

ÉTAIENT ABSENTS :

Sémia ANZAGH
Lara PARRENIN
Sébastien PERROTEL
Marie-Lise VALLEE

Ordre du jour

I) -Appel nominal	
II) -Annonce des pouvoirs	
III) - Désignation du Secrétaire de séance.....	4
IV) - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 juillet 2016.....	4
V) - Examen des projets de délibération	4
2016/S06/001 - Désignation des membres de la Commission de délégation de service public	4
2016/S06/002 -Adhésion de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au syndicat Azur pour la gestion des déchets sur le territoire d'Argenteuil à compter du 1 ^{er} janvier 2017. Désignation des représentants de l'Etablissement auprès du syndicat.....	5
2016/S06/003 - Adhésion de l'EPT au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), pour la gestion des ordures ménagères sur le territoire de l'EPT situé dans le département des Hauts-de-Seine à compter du 1 ^{er} janvier 2017.....	6
2016/S06/004 - Convention d'intervention foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune d'Argenteuil et l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine. Autorisation donnée à Madame la Présidente de signer ladite convention ...	6
2016/S06/005 - Avis de Conseil de Territoire sur l'adhésion au SEDIF au 1 ^{er} janvier 2018 des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud-Grand Paris	6
2016/S06/006 - Approbation du projet urbain partenarial (PUP) entre la SARL Provini et Fils, l'EPT et la Ville de Colombes	7
Note d'information Contrat d'Intérêt National (CNI) de la ville d'Argenteuil.....	8
Note d'information Sur les décisions prises dans le cadre des délégations	8
VI) - Questions diverses	11

III) – Désignation du Secrétaire de séance

La séance ayant été déclarée ouverte, Yahia BOUCHOUICHA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL.

IV) – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 juillet 2016

Madame la Présidente : Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Philippe DOUCET : Pas de remarque en tant que telle sur le procès-verbal, mais une remarque plus générale. À la séance du 7 juillet, vous deviez nous présenter un plan de travail que nous devons finalement voir à la rentrée, et l'ordre du jour ne comporte toujours pas ce plan de travail. Je rappelle que c'est vous-même qui, dans la séance du mois de mars aviez expliqué qu'il y aurait un plan de travail en juillet, il n'y en a pas eu en juillet, il n'y en a pas en octobre, nous sommes ravis de nous retrouver ce soir pour des délibérations d'une importance essentielle, mais il nous semble quand même qu'il manque deux ou trois choses, je le regrette. Je crois que d'autres EPT, y compris l'EPT n° 4 que vous suivez avec beaucoup d'attention, je crois qu'ils sont en train de recruter un Directeur Général des Services, ce n'est pas pour s'amuser, c'est-à-dire qu'a priori d'autres EPT travaillent. Nous pensons qu'il serait temps que le nôtre s'y mette. Je vous remercie.

Madame la Présidente : Merci de votre observation, mais sachez que nous travaillons également. La preuve, c'est que nous sommes là ce soir, nous faisons d'abord ce qui est obligatoire, et nous recrutons également un Directeur Général des Services. Ne vous inquiétez pas, les choses vont se faire.

Il n'y a pas eu d'observation. Qui est contre le procès-verbal ?

Vote : Approuvée à l'unanimité.

Madame la Présidente : Avant de passer à l'examen des délibérations, vous savez que cet été, notre EPT a vécu un drame dans le décès et la disparition tragique de Monsieur Harold MATYSEN et je vous demanderai de bien vouloir faire une minute de silence en son nom. Merci.

V) – Examen des projets de délibération

2016/S06/001 – Désignation des membres de la Commission de délégation de service public.

Madame la Présidente : Par délibération du 7 juillet 2016, le Conseil de Territoires a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de DPS.

CEPT du 17 octobre 2016

La Commission qui est présidée par moi-même doit comprendre cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'Assemblée délibérante, élus en son sein et en représentation proportionnelle au plus fort reste sans panache ni vote préférentiel. Le vote a lieu au bulletin secret, mais le Conseil de Territoires peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Je vais vous proposer la liste et ensuite, je vais vous demander si vous êtes d'accord ou non pour voter à main levée ou à bulletin secret.

La liste qui est proposée est la suivante :

Titulaires :

- Monsieur METEZEAU d'Argenteuil,
- Monsieur COCHEPAIN de Clichy-la-Garenne,
- Monsieur VINCENT de Bois-Colombes,
- Madame PEREZ de Front de Gauche Écologie,
- Madame LENOIR du Groupe Socialiste.

Suppléants :

- Monsieur PELAIN de Villeneuve-la-Garenne,
- Monsieur PIQUE de Colombes,
- Madame MEYNARD d'Asnières-sur-Seine,
- Madame MOUADDINE du Front de Gauche,
- Madame MERIC du Groupe Socialiste.

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Je précise que cette Commission pourra être revue avec le changement de Président puisque c'est une présidence tournante.

Vote : Approuvée à l'unanimité.

Pour : 76 Contre : 0 Abs. : 0 NPPV : 0

2016/S06/002 – Adhésion de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au syndicat Azur pour la gestion des déchets sur le territoire d'Argenteuil à compter du 1^{er} janvier 2017. Désignation des représentants de l'Établissement auprès du syndicat.

Madame la Présidente : Je vais passer la parole à Monsieur AESCHLIMANN pour la deuxième délibération.

Manuel AESCHLIMANN : Très brièvement, vous avez effectivement tous les éléments dans votre note explicative de synthèse. Il nous est donc demandé de confirmer l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au Syndicat Azur pour la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la ville d'Argenteuil à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les mêmes conditions qu'actuellement et de reconduire les représentants que le Conseil Municipal a désignés le 27 janvier 2016.

Madame la Présidente : Des observations ? Aucune.

Vote : Approuvée à la majorité.

Pour : 65 Contre : Abs. : 0 NPPV : 11 (Groupe socialiste)

2016/S06/003 – Adhésion de l’EPT au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l’agglomération parisienne (SYCTOM), pour la gestion des ordures ménagères sur le territoire de l’EPT situé dans le département des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame la Présidente : Je laisse la parole à Monsieur AESCHLIMANN.

Manuel AESCHLIMANN : Vous savez que le SYELOM est appelé à disparaître au 31 décembre 2016 à la suite d’une injonction de la Cour des comptes. En conséquence, nous vous proposons l’adhésion de l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au SYCTOM, agence métropolitaine pour la gestion des déchets ménagers et assimilés, telle qu’exercé par le SYELOM pour le compte de l’EPT au 31 décembre 2016 sur le territoire des villes d’Asnières, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame la Présidente : Des observations ? Non. C’est la même opération, mais sur un autre syndicat.

Vote : Approuvée à la majorité.

Pour : 64 Contre : 0 Abs. : NPPV : 12 (Groupe socialiste ainsi que madame Sylvie MARIAUD)

2016/S06/004 – Convention d’intervention foncière entre l’Établissement Public Foncier d’Île-de-France, la commune d’Argenteuil et l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine. Autorisation donnée à Madame la Présidente de signer ladite convention.

Madame la Présidente : Je passe la parole à Monsieur LECLERC pour nous parler de cette convention.

Patrice LECLERC : Il s’agit de signer la convention d’intervention foncière entre l’EPT, la commune d’Argenteuil et l’EPT Boucle Nord de Seine dans les plus brefs délais.

Madame la Présidente : Je crois qu’il n’y a pas à dire autre chose, c’était l’équipement foncier de l’Île-de-France. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Vote : Approuvée à l’unanimité.

2016/S06/005 – Avis de Conseil de Territoire sur l’adhésion au SEDIF au 1^{er} janvier 2018 des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud-Grand Paris.

Madame la Présidente : Le rapporteur est Monsieur AESCHLIMANN.

Manuel AESCHLIMANN : Très simplement, il s’agit d’émettre un avis favorable sur l’adhésion au SEDIF au 1^{er} janvier 2018 des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris.

Madame la Présidente : Des observations ? Pas d'observation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote : Approuvée à la majorité.

Pour : 64 Contre : 0 Abs. : 11 (Groupe socialiste) NPPV : 1 (Grégory BOULORD)

2016/S06/006 – Approbation du projet urbain partenarial (PUP) entre la SARL Provini et Fils, l'EPT et la Ville de Colombes

Madame la Présidente : Je laisse la parole à Monsieur LECLERC.

Patrice LECLERC : Il s'agit d'approuver le projet urbain partenarial entre la SARL Provini et la Ville de Colombes.

Madame la Présidente : Monsieur BACHELAY ?

Alexis BACHELAY : Merci Madame la Présidente. Nous avons sur cette délibération une explication de vote. En effet, lors du dernier Conseil Municipal à Colombes, l'opposition dans toutes ses composantes s'est abstenue sur le PUP entre la SARL Provini, l'EPT et la Ville de Colombes. En effet, il s'agit du premier PUP sur la Ville de Colombes et cela a soulevé de nombreuses interrogations et quasiment aucune de nos questions n'a obtenu de réponse précise à l'occasion de ce Conseil Municipal. Si nous ne pouvons qu'adhérer à l'objectif final du nécessaire agrandissement et de la transformation de l'école maternelle Denis Papin en un groupe scolaire de 12 classes, nous ne souscrivons ni aux modalités ni à la programmation immobilière qui va avec. L'opération de construction d'environ 3 600 m² sera, d'après les informations qui nous ont été communiquées en accession libre à 100 %, il n'y aura pas un seul logement social dans un quartier, vous le savez, qui en a pourtant bien besoin et en manque cruellement. Il est également question de construire en accession plusieurs centaines de logements sur un gabarit pouvant aller jusqu'à huit étages, ce qui d'ailleurs ne correspond pas au gabarit du quartier.

Des questions sans réponse sur le volume de l'opération, pas de calendrier non plus puisque si la Ville s'est engagée à construire les écoles sous 8 ans, nous ne savons pas à ce jour quand est-ce que le chantier démarrera, et puis au titre de la participation du promoteur au PUP pour la construction de l'école, vous avez négocié 300 euros le mètre carré, soit 9 % du coût total de l'école ; comme l'a dit avec justesse mon collègue CHAIMOVITCH lors du Conseil Municipal, c'est un petit cadeau au promoteur quand on connaît les prix du foncier dans ce quartier. Donc cela nous semble d'autant plus problématique que dans le PUP que vous soumettez ce soir, aucune clause de révision ni clause d'actualisation n'est incluse, autrement dit, si le prix de l'immobilier continue à monter, la participation du promoteur sur une opération qui peut s'étaler sur 8 années, ne sera pas réévaluée, c'est donc même deux fois un cadeau.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame la Présidente : Monsieur BACHELAY, vous connaissez mal vos dossiers parce que c'est vous qui avez créé le premier PUP, le PUP de l'Europe sous votre mandature. C'est donc le premier sous notre mandature, mais ce n'est pas le premier sur Colombes. Puis, je sais que vous n'avez pas l'habitude de travailler vite, je ne vais pas vous dire que ce qu'il s'est passé sur la ZAC de la Marine, mais vous avez mis 4 ans entre une promesse de vente et l'acte de vente, et aujourd'hui vous nous reprochez à nous de dire que nous allons mettre 8 ans ; nous

n'avons jamais dit que nous mettrions 8 ans, nous avons dit que ce serait fait dans la mandature, c'est autre chose. Nous avons une autre façon de travailler que vous, vous pouvez brasser tout ce que vous voulez comme idéologie, mais je peux vous dire aujourd'hui que ce sera fait dans la mandature et que l'école sera ouverte pour la rentrée 2019, et ce n'est pas le premier PUP qui existe sur Colombes puisque vous l'avez exercé vous-même.

Alexis BACHELAY : Et sur l'accession ?

Madame la Présidente : Le logement social, il y en a juste dans la rue Felix Faure à côté, il y en aura donc sur l'opération.

Amélie DELATTRE : Vous faites effectivement référence à ce que vous souhaitiez faire, faire une école et des logements sociaux sous votre mandature, mais vous étiez tellement prêts à faire plein de choses que vous n'avez strictement rien fait. Je vous rappelle que l'emprise foncière de cette opération est très contrainte, et qu'il est donc difficile de réaliser à la fois une école de 12 classes et des logements sociaux. Cela fait partie des incantations que nous entendons à chaque Conseil Municipal, mais notre objectif est de réaliser au moins une école. Je vous rappelle d'ailleurs que le PLH qui s'applique à Colombes ne s'applique qu'aux opérations privées ; or là, comme vous pouvez le constater, nous signons un Projet Urbain Partenarial, et nous nous situons donc dans une opération publique, il n'y a donc pas d'obligation de faire de logements sociaux sur cette opération. Si nous arrivons déjà à financer une opération de 12 classes, je trouve que nous aurons vraiment rempli nos missions.

Madame la Présidente : Merci pour cette intervention. Qui est pour ce PUP ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote : Approuvée à la majorité.

Pour : 64 Contre : 0 Abs. : 12 (Groupe socialiste, Yahia BOUCHOUICHA) NPPV : 0

Note d'information Contrat d'Intérêt National (CNI) de la ville d'Argenteuil

Madame la Présidente : Il y a une note d'information relative au contrat d'intérêt national – CIN de la Ville d'Argenteuil qui vous a été adressée, car il nous est apparu important en bureau que vous ayez des informations à ce sujet. Vous avez donc la note, vous l'avez tous lu. Avez-vous des questions sur cette note d'information ? Non. Il y a d'autres notes d'information, avez-vous des questions sur celles-ci ?

Note d'information Sur les décisions prises dans le cadre des délégations

Rachid CHAKER : Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, l'EPT s'interroge sur les raisons qui ont conduit le 20 juin dernier, le Conseil Communautaire d'Agglomération Argenteuil – Bezons, maintenu pour les seuls besoins de sa liquidation à adopter un budget de liquidation entaché de deux irrégularités. Ce budget fait en effet apparaître en premier lieu pour seule recette de la section de fonctionnement 2,3 millions d'euros correspondant à la reprise de l'excédent du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015. Or, outre la circonstance que cette somme ne ressort pas d'un quelconque compte administratif dûment arrêté et se trouve donc sujet à interrogation quant à son montant, je constate que l'article R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales

impose aux collectivités locales et à leur établissement public un ordre d'affectation du solde d'exploitation d'un service public industriel et commercial. En outre, le solde doit soit participer au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, soit être reporté, soit alors reversé à la collectivité locale de rattachement à savoir l'EPT Boucle Nord de Seine. Le Conseil d'État est d'ailleurs extrêmement clair en la matière et indique, je cite : « qu'un Conseil Municipal ne saurait, sans entacher sa délibération d'une erreur manifeste d'appréciation, décider le reversement au budget général des excédents du budget annexe d'un service public industriel ou commercial qui serait nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement qui devraient être réalisées à court terme » – arrêt du 9 avril 1999 concernant la commune de Bandol.

Je me tourne donc vers l'ancien Président de la CAB, Monsieur DOUCET qui, je le rappelle, a déjà vu il y a peu le budget de la CAB invalidé par le Préfet, car jugé insincère, pour lui demander des éclaircissements, car en l'espèce, cet argent revient de droit à notre EPT. Il apparaît clairement que le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement figurant dans le budget adopté le 20 juin 2016 dernier procède d'une technique manifestement non conforme aux textes, et par conséquent, il pourrait être considéré comme insincère.

Enfin, car hélas, ce n'est pas le seul problème, nous avons également découvert que la CAB était en litige avec l'URSSAF. Le budget adopté le 20 juin 2016 fait volontairement l'impasse au nombre de ses dépenses sur l'obligation de prévoir une provision pour risques. Cela est d'autant plus invraisemblable que la note de synthèse annexée au budget de la CAB note pourtant elle-même que, je cite : « les services de l'URSSAF ont néanmoins adressé à l'agglomération sur cette base, 7 mois après leur contrôle et sans nouvel avis, une lettre d'observation datée du 16 novembre 2015 avec un redressement chiffré à 1 304 345 euros. ». Or, les dispositions des articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoires la constitution d'une provision dès l'ouverture d'un contentieux en première instance et à hauteur du montant estimé par l'EPCI de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Si une réflexion peut être envisagée quant au montant à retenir, ce dernier ne saurait être nul, sauf à priver d'effet les dispositions légales réglementaires précitées. Le fait de ne pas inscrire au budget toutes les dépenses obligatoires prévisibles au moment de son élaboration porte de fait atteinte à sa sincérité. Il est clair que nous sommes donc là, encore une fois, face à une énième opération de cavalerie dont Monsieur DOUCET semble être coutumier. Je vous remercie.

Madame la Présidente : Monsieur DOUCET.

Philippe DOUCET : Je constate que dans cet EPT, à défaut de travailler, on essaye de ressortir des dossiers. La difficulté, c'est que quand on ne les connaît pas, on dit beaucoup de bêtises, mais on a un peu de temps puisqu'on a trouvé le moyen dans ce troisième Conseil de présenter des délibérations dont l'exercice était de présenter le plus vite possible, on voit bien le niveau de sérieux que les uns et les autres apportent à cela, mais merci de me donner l'occasion, cela va permettre d'éclairer l'Assemblée sur toutes ces rumeurs et tous ces propos. Sur Azur, la nouvelle municipalité d'Argenteuil a fait un choix effectivement en saisissant le Préfet sur le budget d'Azur, ce qui a juste permis à ce syndicat dont nous n'avons eu la responsabilité qu'après 2012, pour mémoire, et où nous avons entamé des négociations avec Novergie qui se goinfrait sur un niveau de profitabilité exceptionnel, qui d'ailleurs a rendu presque 7 millions d'argent public en moins de 2 mois de négociation. Donc si vous connaissez des grandes entreprises dans ces métiers qui en moins de 2 mois de négociation rendent 7 millions d'euros, cela m'intéresse beaucoup, nous ne l'avons pas vu. Le seul intérêt, si je puis dire, de cette petite manipulation politique, c'est que nous estimions, avec le Maire de Bezons, vice-président de l'agglomération et Président d'Azur pendant la période

que le surbénéfice était de l'ordre de 12 millions. Le seul intérêt de la manipulation est donc que la collectivité publique a perdu 5 millions d'euros, si vous voulez demander de l'argent, je pense donc que vous ne vous êtes pas adressé à la bonne personne, c'est le premier point. Sur l'URSSAF, là aussi, l'erreur provient d'un calcul du logiciel hébergé par la Ville d'Argenteuil, une erreur de construction d'algorithme et donc d'ailleurs le rapport que nous avons fait faire par un prestataire de service indépendant l'a amplement démontré, et tout cela est joint au dossier. Là aussi, ceux qui font les algorithmes, en supposant que ce soit une erreur et non une mauvaise manipulation, cela vient de la ville d'Argenteuil. Enfin, sur le budget global par rapport à ce budget de liquidation, tout cela s'est évidemment fait avec les services de l'État, avec la Sous-Préfète, et même pour les 2,3 millions, tout cela avait été admis par la nouvelle municipalité, mais il se trouve que nous avons effectivement souhaité que les choses soient votées. D'ailleurs, la Ville d'Argenteuil qui a attaqué ce budget a été déboutée par le tribunal. Le seul élément de la manipulation est donc que tout cela a entraîné un surcoût pour les Argenteuillais, mais c'est une habitude puisque la municipalité d'Argenteuil perd beaucoup de procès, dépense beaucoup d'argent dans les avocats, vous me direz que ce n'est pas son argent, mais celui des contribuables, le Maire d'Argenteuil doit toujours au Vice-Président d'ABH et au Député que je suis 1 000 euros puisqu'il a été condamné au tribunal, je les attends toujours ainsi que les Restaurants du Cœur puisque je leur ai promis. Vous voyez donc qu'il vaut mieux connaître ses dossiers, je n'ai pas de problème sur ce type de polémiques, mais je vous invite sur l'EPT qui est le nôtre à plutôt vous consacrer et nous consacrer du temps sur ce qui est devant plutôt que de rentrer sur ces polémiques où vous pouvez voir que l'État est au courant sur l'URSSAF, il a regardé la note, le liquidateur de l'agglomération est au courant, la DDFIP est au courant, le Préfet est au courant, sur Novergie, tout le monde connaît l'histoire par cœur, et sur le budget, tout le monde sait que la mairie d'Argenteuil a perdu ce qui a d'ailleurs fait sourire malheureusement jaune les contribuables qui ont financé cette opération ; mais je pense honnêtement que ce sujet-là étant derrière nous, je vous invite plutôt à passer aux délibérations et d'avoir pour la deuxième fois un Conseil de Territoires qui frise la demi-heure avec 20 minutes d'appel à se consacrer sur comment on travaille dans ce territoire qui, nous semble-t-il, le mérite, je vous remercie.

Madame la Présidente : Monsieur le Maire, voulez-vous répondre ? Qui veut répondre ?

Georges MOTHRON : Je ne veux pas répondre, mais apporter quelques compléments d'information, notamment à l'interrogatoire de tout à l'heure. Il ne s'agit pas d'exporter ici des conflits argenteuillais, mais par contre, ce que je perçois bien, c'est que le surplus du budget d'assainissement que toutes les communes ici présentes ont apporté à l'EPT ne peut pas être apporté par Argenteuil, tel que prévu, parce qu'il est pompé par le déficit de l'Agglomération. Les choses sont très claires, c'est d'ailleurs ce que vient de dire le Député à l'instant, ce qui est reconnu par certain, n'est pas reconnu par d'autres, la justice tranchera donc parce que c'est un référé qui a été perdu, donc un problème d'urgence, le fond n'est toujours pas jugé, le fond a été attaqué et par la Ville d'Argenteuil et par l'EPT, ici présents, nous attendons donc avec impatience que la justice nous indique quelle est la juste réponse. Sur le reste, il est vrai que l'État a déchargé maintenant depuis l'été dernier le Président de l'agglomération pour donner le relais de la liquidation de cette agglomération à l'ancien DDFIP du Val-de-Marne qui est en retraite depuis le 21 août, et qui a été embauché de manière bénévole pour traiter la fin de la liquidation de cette agglomération depuis le 1^{er} septembre dernier. Maintenant, l'ex-Président de l'agglomération est donc totalement déchargé, c'est l'État et Bercy qui a en main cette liquidation et qui donnera le droit elle aussi comme la justice le donnera dans les semaines, j'espère, qui viennent. Nous verrons donc

comment les choses se passent sur l'aspect technique de l'URSSAF comme sur l'aspect technique du déficit ponctionné pour des problèmes de rééquilibrage d'agglomération, nous verrons ce qui a été fait, mais ce qui me paraît très important, c'est que pendant plusieurs mois, les équipes de Bezons, les équipes techniques d'Argenteuil et les équipes techniques de l'État sont arrivées à un budget, ce budget a été changé dans les dernières heures avant le vote pour être présenté en rééquilibrage avec notamment les surplus d'assainissement de l'agglomération auparavant, ce qui est contre la règle générale et ce qui ne devrait pas là non plus être accepté. C'est donc plus de la technique que de l'aspect politique, c'est de l'histoire. Nous verrons donc le liquidateur qui est en même temps ordonnateur dans cette affaire et nous verrons dans les semaines et mois qui viennent comment les choses se passent avec la justice.

Madame la Présidente : Merci beaucoup de cette explication. Je pense qu'il n'y a pas d'autres questions.

VI) – Questions diverses

Madame la Présidente : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.
Je vous informe qu'aucune date n'a encore été retenue pour le prochain Conseil de Territoire.